

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

### PROJET DE DELIBERATION N° 10 - INFORMATION : PLAN DES DÉPLACEMENTS CYCLABLES

**Rapporteur : Monsieur Julien FOUSSARD, Conseiller Municipal**

La pollution atmosphérique a des effets nocifs sur la santé, différents selon le type de polluants. Dans l'agglomération nantaise, les oxydes d'azote sont émis à 73 % par le trafic routier et à 13 % par les bâtiments. La qualité de l'air est globalement bonne sur la métropole et tend à s'améliorer. Néanmoins, il subsiste des enjeux liés aux situations de proximité des axes routiers très circulés des secteurs résidentiel et tertiaire. Les niveaux d'émissions de polluants en lien avec les déplacements sont directement liés à trois paramètres : les comportements de mobilité des habitants ; les technologies de motorisation et le facteur climatique (températures, vents et précipitations).

De manière générale, on assiste depuis le début des années 2000 à une baisse significative des émissions de polluants atmosphériques. Cette baisse est liée à une amélioration des motorisations : moins de voitures, plus de modes actifs.

L'effort doit être amplifié pour viser l'objectif d'ici 2027 d'atteindre les 70 % des voiries apaisées en favorisant une mobilité douce de proximité et en déployant des continuités piétonnes et cyclables structurantes (objectif inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain, document-cadre de la Métropole pour la période 2018-2027). Sainte-Luce inscrit son action en faveur des mobilités dans cette ambition et a ainsi orienté les budgets prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement Territorialisé pour y répondre.

Il est constaté qu'un tiers des déplacements compte moins de 3 km alors que seulement 3 % s'effectuent à pied ou à vélo. La marge de progression visant à favoriser les déplacements doux est grande, même si la ville compte aujourd'hui 29 kms de pistes cyclables.

Deux points durs persistent, il s'agit de la traversée du bourg et de la liaison entre le centre et la Reinetière, qui seront traités en priorité. De plus, nous allons engager avec Nantes Métropole une étude de voirie sur les Bords de Loire.

#### **La création de nouveaux itinéraires cyclables**

##### **Un itinéraire alternatif d'est en ouest**

La traversée en vélo de la commune d'Est en Ouest est compliquée du fait des contraintes de voiries dans le bourg. Un itinéraire alternatif va être aménagé depuis la rue du Petit Chassay, en passant par rue Eudes de Frémont, puis la traversée du bois de Chassay pourra se faire par l'avenue de Bretagne et l'allée du Bois ou par le sud par le hameau du Maine pour rejoindre la rue des Courlis, avant de s'engager dans la rue des Doves et l'allée Clairefontaine, puis vers les rues des Roseaux et du Bas-Carterons, qui seront aménagées dans la continuité de la rue Olympes de Gouges. Le montant de cette opération est estimé à 480 000 euros.

##### **Un itinéraire alternatif pour se rendre à la Reinetière**

En lien avec les réflexions sur l'aménagement de la rue Louis Gaudin, le choix a été fait de créer un itinéraire cyclable alternatif sécurisé en parallèle de cette rue dans le secteur des rues du Mottay, Gauguin,... pour un montant de 300 000 euros.

Ainsi, les cyclistes, notamment les plus jeunes, se rendant au Collège pourront circuler en toute sécurité sans passer par la rue Gaudin. La place Jules Ferry sera en outre repensée en 2024 pour être aménagée en 2025.

### **Les bords de Loire**

Les bords de Loire, identifiés comme étant un axe structurant dans le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables (SDIC adopté en 2021), vont faire l'objet d'une étude d'aménagement des espaces publics menée par Nantes Métropole. L'enjeu est de remédier aux problématiques de déplacements par tous les modes sur l'axe de Nantes à Thouaré et de mettre en valeur les bords de Loire. Il s'agit de la dernière portion sans aménagement spécifique de la « Loire à Pied » et de la « Loire à Vélo ». Aujourd'hui, cet axe comprend des sentiers et une bande cyclable au droit du village de Bellevue. L'étude de programmation des espaces publics portera sur :

- La mise en valeur du paysage dans son rapport à la Loire, sa qualité patrimoniale et la mise en valeur de l'espace public
- L'organisation des stationnements, y compris en période estivale
- La qualité des déplacements piétons et vélos, sur un axe majeur

Cette étude, menée en 2023 et 2024 et financée par Nantes Métropole pour un montant estimatif de 70 000€, proposera des améliorations à court terme et un programme de travaux de plus grande ampleur. Ainsi, Nantes Métropole va engager dans les semaines à venir les études sur l'apaisement de la rue des Roches, où des dispositifs expérimentaux seront installés.

D'ici 2026, 5 km d'itinéraires cyclables supplémentaires seront créés (en orange sur le schéma annexé).

### **Les aménagements de voiries pour améliorer les modes actifs**

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement territorialisée, la Ville de Sainte-Luce dispose d'un budget d'environ 4 million d'euros. Les objectifs poursuivis et partagés avec Nantes Métropole visent à apaiser les axes principaux, notamment aux abords des écoles et à requalifier les secteurs excentrés,

La **rue de la Cadoire** dessert l'école de la Reinetière et est le passage principal des collégiens pour se rendre au Collège. La portion entre la rue de Gaudin et la rue de l'Aubinière est la plus utilisée par les enfants et la moins sécurisée de l'itinéraire. L'objectif de l'aménagement de cette portion vise à sécuriser les cheminements actifs (piéton et vélo) et à apaiser la circulation.

L'emprise globale est très contrainte. Après l'étude de plusieurs options d'aménagement, les travaux envisagés vont créer une piste cyclable au nord et un cheminement alternatif au sud depuis la rue Pasteur vers la rue de la Haute Nobilière en passant par les voies résidentielles. Ainsi, les trottoirs de la rue Cadoire seront élargis et les arrêts de bus sécurisés. Les travaux interviendront fin 2023. Le coût de cette opération s'élève à 947 000 euros.

Aux abords des écoles du centre, la **rue Gaudin** nécessite un apaisement et une réflexion sur la circulation des vélos et des piétons sur la portion entre la rue René Coty et la rue des Noës. La première expérimentation, avec plusieurs écluses, n'a pas été concluante. La deuxième expérimentation est en cours. Un bilan sera tiré prochainement, mais les possibilités sont limitées sur cette voie très contrainte. Le budget inscrit sur la PPIT pour cette opération est de 700 000 €.

Les aménagements de voiries concernent également le secteur excentré où les vitesses sont excessives. Ainsi, nous interviendrons rue de **la Fresnaie** afin d'apaiser les vitesses et de sécuriser les piétons et cyclistes par des traversées piétonnes, des trottoirs et des pistes cyclables quand cela est possible. Les travaux sur le secteur de la Fresnaie s'effectueront en 2024 pour un montant estimatif de 300 000€

### **Les actions complémentaires**

Pour faciliter le quotidien des cyclistes, nous renforcerons le nombre d'emplacements et de mobiliers des appuis-vélo en centre-ville et aux abords des lieux de vie dans les quartiers. Ils seront déployés dès cette année dans le cadre de l'enveloppe de 50 000€ dédié aux mobiliers urbains chaque année.

Enfin, toutes les rues résidentielles à l'intérieur des quartiers passent en zone 30 km/h Seules les voies considérées hors agglomération resteront à 50km/h, ainsi que les voies sur lesquelles passent les bus. Cette nouvelle limitation permettra d'apaiser toutes les voiries et faciliter les déplacements en vélo.

\*  
\* \*

VU l'avis de la commission transition écologique, environnement et développement durable du 16 mars 2023,

VU l'avis de la commission aménagement de la ville du 15 mars 2023,

INFORME du plan des déplacements cyclables, tel qu'exposé.

PJ :

Schéma cyclable 2023

## Schéma cyclables 2023

